



## Assignation du syndic par 1 propriétaire

Par **Jecodu74**, le **09/11/2021** à **20:17**

Bonjour

Le syndic et 4 copropriétaires sont assignés par 1 copropriétaire

Les frais de défense avocat du syndic sont ils à payer par l'ensemble des copropriétaires ?

La responsabilité engagée est elle celle du syndic à titre personnel ou cela concerne t il l'ensemble du syndicat ?

Merci pour votre réponse précieuse

Par **YvesRene**, le **12/11/2021** à **11:07**

Le copropriétaire demandeur ne peut assigner que le Syndicat.

Le conseil syndical doit avoir été autorisé à prendre un avocat préalablement et confier au Syndic le suivi de l'affaire pour laquelle il peut prendre des frais à la seul charge du syndicat (moins les demandeurs si le juge en a décidé.

Même s'il ne le demande pas et si son action est justifiée le tribunal le dispense des frais de justice et d'avocat qui restent à la charge des autres copropriétaires. Sa décision est souveraine et n'est pas à confondre avec le montant d'un préjudice s'il est demandé.